



# Commission des libérations conditionnelles du Canada

# Guide de demande de suspension du casier

---

Instructions étape par étape  
et formulaires de demande

**VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE?**

Communiquez avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada

**Ligne d'information sans frais : 1-800-874-2652**

**[suspension@pbc-clcc.gc.ca](mailto:suspension@pbc-clcc.gc.ca)**

**[Canada.ca/suspension-du-casier](https://Canada.ca/suspension-du-casier)**

# Le saviez-vous?

## **Vous pouvez demander une suspension du casier directement à la Commission des libérations conditionnelles du Canada**

Vous n'avez qu'à suivre les instructions étape par étape données dans ce guide et payez les frais de service de 644,88 \$ CAN\* (par carte de crédit, chèque certifié, traite bancaire ou mandat postal à l'ordre du Receveur général du Canada).

\* Ces frais sont valides entre le 31 mars 2020 et le 30 mars 2021 et sont sujets à changement.

### **Vous n'avez pas besoin de faire appel à un avocat ou à un représentant pour soumettre une demande.**

La Commission des libérations conditionnelles du Canada traite toutes les demandes de façon équitable et est le seul organisme fédéral qui peut prendre des décisions relativement à la suspension du casier.

## **IMPORTANT :**

Répondez à toutes les questions avec honnêteté et au complet. Si vous omettez des renseignements ou faites de fausses déclarations, il se pourrait que votre demande vous soit retournée ou que la suspension de votre casier soit révoquée ou annulée à une date ultérieure.

## **DOCUMENTS ORIGINAUX SEULEMENT. LES PHOTOCOPIES NE SONT PAS ACCEPTÉES\***

(\*seules les photocopies de documents d'identification seront acceptées)

Votre demande doit être accompagnée de documents originaux portant les signatures et les timbres ou sceaux originaux des tribunaux ou des services de police sans quoi votre demande vous sera renvoyée.

Les formulaires qui ont été altérés seront eux aussi renvoyés.

Veillez noter que les frais additionnels engagés dans le cadre de votre demande, par exemple la prise d'empreintes digitales, les copies de votre casier judiciaire, les documents de la cour et les vérifications par la police, sont à votre charge.

**Avant d'envoyer votre demande par la poste, faites des photocopies de tous vos formulaires et documents officiels et conservez-les pour consultation future.**

**IMPORTANT!****Avant d'utiliser ce guide...**

Vous trouverez dans ce guide les instructions et tous les formulaires nécessaires pour demander une suspension du casier. Avant de commencer, lisez les questions et réponses qui suivent pour vérifier votre admissibilité et pour connaître les avantages possibles d'une suspension du casier.

<b>QUI est responsable de la suspension du casier?</b>	La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) est <b>le seul organisme fédéral officiel</b> chargé de prendre des décisions en matière de suspension du casier en vertu de la <i>Loi sur le casier judiciaire</i> (LCJ) pouvant ordonner, refuser et révoquer une suspension du casier.
<b>QUI peut faire une demande?</b>	Vous pouvez soumettre une demande si vous avez été : > condamné(e) <u>au Canada</u> d'une infraction en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral en tant qu'adulte; > déclaré(e) coupable d'un crime dans un autre pays et <u>transférée au Canada</u> en vertu de la <i>Loi sur le transfèrement des délinquants</i> ou de la <i>Loi sur le transfèrement international des délinquants</i> .
<b>Y A-T-IL des infractions qui ne sont pas admissibles?</b>	Oui. Vous n'êtes pas admissible à une suspension du casier : > si vous avez été déclaré(e) coupable d'une infraction mentionnée à l' <i>annexe 1</i> de la LCJ (infraction sexuelle contre un enfant). Pour connaître les exceptions, consultez le <a href="http://www.laws-lois.justice.ca">www.laws-lois.justice.ca</a> ; > si vous avez été condamné(e) pour plus de trois (3) infractions poursuivies par mise en accusation et que chacune de ces infractions a été punie par une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus.
<b>QUAND pouvez-vous faire une demande?</b>	Avant de pouvoir demander une suspension du casier, <b>vous devez avoir fini de purger toutes vos peines</b> , ce qui comprend : > la totalité des amendes, des suramendes*, des frais et des montants prévus par des ordonnances de restitution ou de dédommagement**; > toutes les peines d'emprisonnement et les périodes de sursis, ce qui inclut les périodes de liberté conditionnelle et de liberté d'office; > toute période de probation. * <i>Nota : Si vous êtes soumis(e) à une ordonnance d'interdiction, votre période d'attente peut commencer même si cette ordonnance n'est pas expirée.</i> Une fois que vous avez fini de purger toutes vos peines, <b>vous devez attendre durant une certaine période</b> : > 5 ans pour une infraction punissable par procédure sommaire (ou une infraction militaire prévue par la <i>Loi sur la défense nationale</i> ); > 10 ans pour une infraction poursuivie par mise en accusation (ou une infraction militaire prévue par la <i>Loi sur la défense nationale</i> pour laquelle on vous a condamné à une amende de plus de 5 000 \$ ou à une peine de détention ou à l'emprisonnement de plus de six mois).
<b>AI-JE besoin d'un avocat ou d'un représentant pour faire une demande?</b>	Non. Ce guide explique étape par étape ce qu'il faut faire pour demander une suspension du casier et comprend tous les formulaires dont vous avez besoin. Vous pouvez également appeler le numéro sans frais <b>1-800-874-2652</b> ou envoyer un courriel à <a href="mailto:suspension@pbc-clcc.gc.ca">suspension@pbc-clcc.gc.ca</a> afin d'obtenir de l'aide. Votre demande ne fera pas l'objet d'une attention particulière si elle est soumise par l'intermédiaire d'un avocat ou d'un représentant.

\* Les suramendes compensatoires imposées en vertu de l'article 737 du *Code criminel* le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date ne seront pas prises en compte pour déterminer l'admissibilité à une suspension du casier.

\*\* Les amendes ou suramendes compensatoires directement associées à des condamnations pour possession simple de cannabis n'ont pas à être payées avant l'envoi de la demande.

**Suite à la page 2**

**Avant de commencer – suite de la page 1**

<p><b>QUEL effet une suspension du casier a-t-il?</b></p>	<p>La suspension du casier entraîne le classement de votre casier judiciaire à part des autres dossiers judiciaires et facilite aux citoyens respectueux des lois, l'occasion de réintégrer la société.</p> <p>Il permet de retirer du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) les renseignements liés à vos condamnations. Les organismes fédéraux ne peuvent communiquer une information au sujet de la condamnation sans l'approbation du ministre de la Sécurité publique du Canada. La suspension du casier élimine les préjudices résultant d'une condamnation criminelle, comme celles visant l'obtention de contrats avec le gouvernement fédéral ou l'admissibilité à la citoyenneté canadienne. Si vous êtes à nouveau déclaré coupable d'une infraction, l'information au dossier CPIC pourrait être réactivée.</p>
<p><b>EST-CE qu'une suspension du casier annulera une ordonnance d'interdiction?</b></p>	<p>Non. Une suspension du casier n'annulera pas une ordonnance d'interdiction.</p>
<p><b>AI-JE besoin d'une suspension du casier si je suis un jeune contrevenant?</b></p>	<p><u>Il se peut</u> que vous ayez à demander une suspension du casier si vous avez été condamné en tant qu'adolescent et que, avant la période précisée dans la législation relative aux jeunes, vous avez été condamné comme adulte. La suspension du casier peut renfermer des condamnations relatives aux jeunes et aux adultes. Vous n'avez <u>pas besoin</u> de faire une demande si vous avez été condamné <u>uniquement</u> par un tribunal de la jeunesse ou de justice applicable aux jeunes puisque le casier sera détruit ou archivé à la fin de la période prévue par la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i> ou la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>.</p>
<p><b>AI-JE besoin d'une suspension du casier si l'on m'a accordé une absolution conditionnelle ou inconditionnelle?</b></p>	<p>Si on vous a accordé une absolution conditionnelle ou inconditionnelle, vous n'avez pas besoin de demander une suspension du casier. Si vous avez reçu une absolution inconditionnelle après le 24 juillet 1992, la GRC supprimera automatiquement l'information de son système un an après la décision de la cour. Si vous avez reçu une absolution conditionnelle le 24 juillet 1992 ou après cette date, la GRC supprimera automatiquement l'information de son système 3 ans après la décision de la cour. Si vous avez obtenu une absolution conditionnelle ou inconditionnelle avant le 24 juillet 1992, communiquez avec la GRC pour demander que l'information soit supprimée (GRC, Services d'épuration des dossiers et des réhabilitations, C.P. 8885, Ottawa (Ontario) K1G 3M8).</p>
<p><b>Une suspension du casier GARANTIRA-t-elle mon admission dans un pays étranger?</b></p>	<p>Non. Une suspension du casier ne garantit pas l'entrée dans un autre pays ou l'obtention d'un visa. Avant de partir, communiquez avec les autorités du pays en question pour savoir ce que vous devez faire pour y être admis.</p>
<p><b>AI-JE besoin d'une suspension du casier pour demander un passeport?</b></p>	<p>Non. Passeport Canada examine chaque demande de façon individuelle. Communiquez directement avec Passeport Canada pour connaître les exigences d'obtention d'un passeport.</p>

# Directives spéciales si vous avez été déclaré(e) coupable de possession simple de cannabis et d'autres infractions

Avez-vous été déclaré(e) coupable de possession simple de cannabis et d'au moins une autre infraction (voies de fait, par exemple)? Si oui, lisez ce qui suit :

- La condamnation pour possession simple de cannabis **ne sera pas prise en compte dans le calcul de votre période d'attente et ne sera pas prise en considération par les commissaires qui évaluent votre demande.**
- Vous pouvez faire une demande **même si vous n'avez pas payé l'amende ou la suramende compensatoire** qui a été imposée pour la condamnation relative à la possession simple de cannabis seulement. Les amendes impayées ne seront pas annulées et les gouvernements provinciaux et fédéral pourront choisir d'exiger leur paiement plus tard, même si vous recevez une suspension du casier.
- **Vous devez avoir purgé le reste de votre peine** (incarcération et probation, ordonnances de restitution et de dédommagement) pour l'infraction relative à la possession simple de cannabis et toute autre infraction.

Vous devez **démontrer clairement** à la Commission des libérations conditionnelles du Canada que vous avez été reconnu coupable de possession simple de cannabis en présentant les documents officiels de la cour qui a entendu votre affaire et/ou du service de police ayant juridiction dans la localité où vous avez été arrêté.

Il doit être clairement indiqué que toute amende non payée est seulement liée à la condamnation pour possession simple de cannabis. Si l'amende ou la suramende a été imposée pour de multiples infractions, elle doit être payée au complet comme condition d'admissibilité, et la période d'attente pertinente sera appliquée.

Vous devez lire attentivement les documents officiels que vous avez obtenus pour déterminer s'ils indiquent clairement que la substance en question était du cannabis.

Si vous n'êtes pas en mesure de démontrer à la Commission des libérations conditionnelles du Canada que la substance était du cannabis, vous devez avoir purgé toute la peine, y compris le paiement des amendes et des suramendes compensatoires, avant de faire une demande. La condamnation sera également prise en compte dans le calcul de votre période d'attente.

**Veillez noter que vous devez suivre les étapes 1 à 8 du Guide de demande de suspension du casier si vous avez été déclaré(e) coupable de possession simple de cannabis et d'au moins une autre infraction.**

## IMPORTANT!

Si vous avez été déclaré(e) coupable de possession simple de cannabis uniquement, utilisez le **Guide de demande de suspension du casier liée au cannabis**.

# Étapes de la demande de suspension du casier

Si vous êtes **admissible**, avez **purgé toutes vos peines** et avez **respecté le délai d'attente indiqué** (voir à la page 1), vous pouvez demander une suspension du casier. Voici les étapes à suivre avec indication de la page où vous trouverez les instructions sur chacune de celles-ci :



# ÉTAPE 1

## Obtenez votre casier judiciaire

**Faites prendre vos empreintes digitales.** Visitez une société de dactyloscopie accréditée ou un service de police qui peut soumettre vos empreintes digitales **électroniquement**.

Demandez à votre service de police local s'il offre ce service ou visitez le site [www.rcmp-grc.gc.ca/fr/ou-puis-obtenir-verification-casier-judiciaire](http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/ou-puis-obtenir-verification-casier-judiciaire) pour plus d'information.

Votre soumission dactyloscopique électronique **doit clairement indiquer que vous faites une demande de suspension du casier**.

**Attendez de recevoir votre casier judiciaire** (condamnations au criminel, absolutions conditionnelles et inconditionnelles) ou **une attestation qu'aucun casier n'existe** de la GRC. L'ensemble des documents fournis par la GRC doivent être inclus avec votre demande.

Si vous avez fait **l'objet de condamnations à l'extérieur du Canada**, vous **DEVEZ** également **fournir de l'information sur ces condamnations** à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, en plus de votre casier judiciaire.

**Lorsque vous recevez votre casier judiciaire, vérifiez-le** pour vous assurer que toutes vos condamnations y sont indiquées. Vous avez la responsabilité de déclarer l'ensemble de vos condamnations à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Si **TOUTES** vos condamnations **y sont indiquées**, passez à l'ÉTAPE 2 (page suivante).

Si une quelconque condamnation **ne figure pas** à votre casier, voir ci-après.

Vous devez obtenir une **preuve de condamnation pour chacune des condamnations qui ne figurent pas à votre casier judiciaire**. Pour cela, communiquez avec la cour où votre cause a été entendue et/ou avec le service de police qui a procédé à votre arrestation.

La **preuve de condamnation doit** inclure :

- › La **date et la cour** qui a déterminé la peine;
- › L'**infraction** dont vous avez été déclaré coupable;
- › La **peine** qui vous a été imposée;
- › Le **corps policier qui a effectué l'arrestation**.

Si la cour et/ou le service de police n'ont aucun dossier de vos condamnations, parlez à un agent de la ligne d'information sans frais de la Commission des libérations conditionnelles du Canada en composant le **1-800-874-2652**.

## ÉTAPE 2

# Obtenez vos renseignements de la cour

Vous devez obtenir les **renseignements de la cour** pour **chacune** de vos **condamnations**. **Cela DOIT** inclure une preuve de paiement et la date du paiement final pour toute amende, suramende compensatoire\* et somme prévue par des ordonnances de restitution ou de dédommagement\*\*. **Cela DOIT** aussi inclure le type de procès pour chaque condamnation (déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou par mise en accusation). Le type de procès est ce qui détermine votre admissibilité à la suspension du casier (période d'attente de 5 ou de 10 ans). **Si cette information n'est pas fournie, c'est la période d'attente la plus longue (10 ans) qui s'appliquera à votre dossier.**

**Répondez aux questions 1 à 6 du formulaire Renseignements de la cour** qui se trouve à la fin de ce guide.

**Conseil :** Faites des copies du formulaire au cas où vous auriez à le remettre à une autre cour.

**Communiquez avec la cour qui a entendu votre cause**

Si vous avez été condamné par plusieurs cours, vous devez communiquer avec chacune d'elles pour faire remplir le formulaire. Remettez à chaque cour une photocopie de votre casier judiciaire et faites remplir la partie du formulaire intitulée **Réservé à l'usage de la cour**.

**IMPORTANT! Assurez-vous que chaque cour :**

- › fournit tous les renseignements demandés dans la partie **Réservé à l'usage de la cour**;
- › indique toutes les condamnations qu'elle vous a imposées;
- › signe et date le formulaire;
- › appose le sceau ou timbre officiel sur le formulaire.

**Conseil :** Demandez des copies supplémentaires de tous les documents de la cour. Vous pourriez en avoir besoin plus tard. Il est plus facile d'obtenir des copies maintenant, car une fois la suspension ordonnée, les documents pourraient ne plus être disponibles.

**Vérifiez que les renseignements** sur le **formulaire Renseignements de la cour** et de votre casier judiciaire sont les mêmes.

- › Si les renseignements sur le **formulaire Renseignements de la cour** ne correspondent pas aux renseignements de votre casier judiciaire, ou si la cour a un dossier de condamnation qui ne figure pas à votre casier judiciaire, demandez une **preuve de condamnation** à la cour (**voir l'ÉTAPE 1**).

\* Les suramendes compensatoires imposées en vertu de l'article 737 du *Code criminel* le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date ne seront pas prises en compte pour déterminer l'admissibilité à une suspension du casier.

\*\* Si on vous a ordonné de restituer de l'argent à une personne ou à une entité, il se peut que les tribunaux ne soient pas capables de confirmer que vous avez payé (si c'est le cas, appelez la CLCC au 1-800-874-2652).

# ÉTAPE 3

## Obtenez votre fiche de conduite militaire (uniquement pour les membres actuels et les anciens membres des Forces canadiennes)

- **SI VOUS N'ÊTES PAS** et **N'AVEZ JAMAIS ÉTÉ** un membre des Forces canadiennes, **allez à l'ÉTAPE 4** à la page suivante.
- **SI VOUS ÊTES OU AVEZ ÉTÉ** un membre des Forces canadiennes (membre régulier ou réserviste), vous devez obtenir une copie certifiée, signée et datée de votre **fiche de conduite militaire** en communiquant avec le service indiqué ci-dessous. Si aucune fiche n'existe, vous devez fournir une lettre signée par votre commandant divisionnaire ou l'organisation appropriée attestant qu'il n'existe aucune fiche de conduite militaire.

### MEMBRES RÉGULIERS ET RÉSERVISTES ACTUELS :

Vous devez demander votre fiche de conduite militaire à votre commandant divisionnaire.

#### POUR LES ANCIENS MEMBRES RÉGULIERS :

- › **Si vous avez quitté le 1<sup>er</sup> janvier 1998 ou après cette date**, obtenez ce document auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels du ministère de la Défense nationale en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* :

**Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels**

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

[www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/FORCES\\_Internet/docs/fr/transparence/d2797-fm-1-.pdf](http://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/FORCES_Internet/docs/fr/transparence/d2797-fm-1-.pdf)

- › **Si vous avez quitté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008**, obtenez-le auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels de Bibliothèque et Archives Canada :

**Coordonnateur, Bureau de l'accès à l'information, à la vie privée et à la protection des renseignements personnels**

Bibliothèque et Archives Canada  
395, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0N4

[www.bac-lac.gc.ca/fra/transparence/aiprpd/Pages/demandes-formulaires-en-ligne.aspx](http://www.bac-lac.gc.ca/fra/transparence/aiprpd/Pages/demandes-formulaires-en-ligne.aspx)

#### POUR LES ANCIENS RÉSERVISTES :

- › **Si vous avez quitté le 1<sup>er</sup> mars 2008 ou après cette date**, obtenez ce document auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels du ministère de la Défense nationale en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* :

**Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels**

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

[www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/FORCES\\_Internet/docs/fr/transparence/d2797-fm-1-.pdf](http://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/FORCES_Internet/docs/fr/transparence/d2797-fm-1-.pdf)

- › **Si vous avez quitté avant le 1<sup>er</sup> mars 2008**, obtenez-le auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels de Bibliothèque et Archives Canada :

**Coordonnateur, Bureau de l'accès à l'information, à la vie privée et à la protection des renseignements personnels**

Bibliothèque et Archives Canada  
395, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0N4

[www.bac-lac.gc.ca/fra/transparence/aiprpd/Pages/demandes-formulaires-en-ligne.aspx](http://www.bac-lac.gc.ca/fra/transparence/aiprpd/Pages/demandes-formulaires-en-ligne.aspx)

### IMPORTANT!

- › Joignez à votre demande toute la correspondance provenant de votre commandant, de la Défense nationale ou de Bibliothèque et Archives Canada.
- › Assurez-vous d'inclure les renseignements suivants dans votre demande d'une fiche de conduite militaire :
  - ✓ la raison de votre demande, soit une demande de suspension du casier;
  - ✓ vos prénom et nom de famille (s'ils ont été changés par la suite, ceux que vous avez utilisés au moment de la perpétration de l'infraction);
  - ✓ votre date de naissance;
  - ✓ votre numéro d'identification ou de service militaire;
  - ✓ votre signature;
  - ✓ vos dates d'enrôlement et de libération.

## ÉTAPE 4

# Obtenez vos vérifications des dossiers de la police locale

→ Vous devez obtenir une **vérification des dossiers de la police locale** de :

- › la ville ou la localité où vous habitez actuellement (votre adresse actuelle); **ET**
- › chaque ville ou localité où vous avez habité au cours des cinq dernières années (si vous y avez habité au moins trois mois).

**IMPORTANT :** La vérification des dossiers de la police locale est seulement **valide pendant 12 mois** après la date de délivrance.

### Comment obtenir une vérification des dossiers de la police locale

Répondez à toutes les questions de la [page 1](#) du **formulaire Vérification des dossiers de la police locale** qui se trouve à la fin de ce guide.

**Conseil :** Faites une photocopie pour chaque service de police local avec lequel vous devez communiquer.

#### Communiquez avec le service de police pour l'adresse où vous habitez actuellement.

Si vous avez demeuré à différentes adresses au cours des cinq dernières années, vous devez contacter le service de police de chacune des localités. Si vous êtes incertain du service de police à contacter, renseignez-vous auprès de votre service de police local.

Même si vous avez vécu à l'extérieur du Canada, vous devez quand même communiquer avec le service de police de la localité où vous avez habité. Si ce service de police n'est pas en mesure de compléter le formulaire, une lettre signée de sa part confirmant que vous avez respecté la loi sera acceptée. Si ce document a été rédigé dans une langue étrangère, vous devez le faire traduire en français ou en anglais, puis soumettre les versions originales et traduites avec votre formulaire de demande.

**Présentez** votre casier judiciaire à chaque service de police local et demandez-lui de remplir la partie du **formulaire Vérification des dossiers de la police locale** intitulée **Réservé à la police** ([page 2](#)).

Vous devrez présenter deux pièces d'identité, dont une avec une photo récente.

**Conseil :** Communiquez auparavant avec le service de police local pour savoir quelles pièces d'identité sont acceptées.

### IMPORTANT!

La Commission des libérations conditionnelles du Canada vous retournera votre demande si les renseignements suivants ne sont pas indiqués sur le **formulaire Vérification des dossiers de la police locale** :

- › Tous les renseignements exigés à la partie **Réservé à la police**, à la page 2;
- › La signature d'un représentant du service de police local et le timbre dateur;
- › Le sceau ou timbre officiel du service de police local.

## ÉTAPE 5

# Obtenez une photocopie d'une pièce d'identité

Vous devez présenter avec votre demande une photocopie claire d'une pièce d'identité sur laquelle doivent figurer votre nom, votre date de naissance et votre signature. Ce document valide doit être émis par le gouvernement fédéral, provincial ou municipal.

## ÉTAPE 6

# Remplissez le formulaire Exception concernant l'inadmissibilité liée à l'annexe 1

Selon le paragraphe 4(2) de la *Loi sur le casier judiciaire* (LCJ), une personne **n'est pas admissible** à présenter une demande de suspension du casier si elle a été **condamnée pour une infraction visée à l'annexe 1 (infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant) de la Loi**, excepté dans certains cas. Pour obtenir des précisions, voir [www.laws-lois.justice.gc.ca](http://www.laws-lois.justice.gc.ca).

- Si vous n'avez **PAS** été condamné pour une **infraction visée à l'annexe 1** de la LCJ, **passez à l'étape 7**.
- Si vous **AVEZ ÉTÉ** condamné pour une **infraction visée à l'annexe 1** et que vous demandez une suspension du casier, vous **DEVEZ** remplir le **formulaire relatif à l'exception**. Suivant le paragraphe 4(3) de la LCJ, une personne qui a été condamnée pour une infraction visée à l'annexe 1 peut présenter une demande de suspension du casier **SI** la Commission est **convaincue** que la personne condamnée :
  - › n'était pas en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis de la victime de l'infraction et que la victime n'était pas en situation de dépendance vis-à-vis d'elle;
  - › n'a pas usé de violence, d'intimidation ou de contrainte envers la victime, ni tenté ou menacé de le faire;
  - › était de moins de cinq ans l'aînée de la victime.

Remplissez **TOUTES les parties du formulaire relatif à l'exception**. Si le formulaire est incomplet, la Commission des libérations conditionnelles du Canada vous retournera votre demande. Si vous n'avez pas assez d'espace pour écrire toute l'information demandée, ajoutez des feuilles au formulaire.

## ÉTAPE 7

# Remplissez le formulaire de demande de suspension du casier

→ Vous devez utiliser le formulaire de demande de suspension du casier qui se trouve à la fin de ce guide.

**Important :** Le formulaire de demande de suspension du casier n'est valide que pour 12 mois suivant la date de signature.

### Répondez à toutes les questions du formulaire de demande

La Commission des libérations conditionnelles du Canada vous retournera votre demande et les documents qui l'accompagnent si vous ne répondez pas à toutes les questions des deux côtés du formulaire.

Écrivez en LETTRES MOULÉES à l'encre noire seulement.

**Conseil :** Si vous n'avez pas assez d'espace, utilisez des pages supplémentaires et joignez-les à votre demande.

**Assurez-vous d'inclure les frais de service de 644,88 \$ (CAN [dollars canadiens]) pour le traitement de la demande de suspension du casier** sous forme de chèque certifié, de mandat postal ou de traite bancaire à l'ordre du Receveur général du Canada, ou par le biais d'un formulaire complété de paiement par carte de crédit. La Commission des libérations conditionnelles du Canada n'acceptera pas les chèques personnels. N'envoyez pas d'argent comptant.

Veillez à :

- Répondre à toutes les questions des **deux côtés** du formulaire;
- Répondre complètement et honnêtement à toutes les questions;
- Signer et dater le formulaire. En tant que demandeur, c'est à vous de **signer le formulaire**;
- Inclure les frais de service de 644,88 \$ CAN (payable au Receveur général du Canada);
- Faire une photocopie de tous les documents de votre demande pour vos dossiers ou à des fins de consultation ultérieure.

**Conseil :** La Commission des libérations conditionnelles du Canada doit pouvoir communiquer avec vous maintenant et à l'avenir. Si nous ne pouvons communiquer avec vous ou vérifier les renseignements que vous nous avez fournis, nous pourrions être dans l'impossibilité de traiter votre demande. Si votre adresse postale change, vous devez écrire à la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour lui communiquer votre nouvelle adresse postale. Cette lettre doit comprendre les renseignements suivants :

- Votre nom
- Le numéro de référence personnel de votre demande de suspension du casier
- Votre nouvelle adresse postale
- Votre signature. En tant que demandeur, c'est à vous de **signer la lettre**.

**Envoyez la lettre à la :**

Commission des libérations conditionnelles du Canada  
Division de la clémence et de la suspension du casier  
410, avenue Laurier Ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0R1

**Important :** Vous devez continuer à informer la Commission des libérations conditionnelles du Canada de tout changement d'adresse même si votre casier est suspendu.

# ÉTAPE 8

## Remplissez le formulaire **Bénéfice mesurable/Réadaptation soutenue**

Conformément à l'article 4.1 de la LCJ, vous devez clairement expliquer en quoi le fait d'obtenir une suspension du casier judiciaire vous apporterait un bénéfice mesurable ET soutiendrait votre réadaptation au sein de la société en tant que citoyen respectueux des lois. Remplissez **TOUTES** les sections du **formulaire Bénéfice mesurable/Réadaptation soutenue**. Si vous négligez de remplir toutes les sections, la Commission des libérations conditionnelles du Canada vous retournera votre demande. Si vous manquez de place pour indiquer inscrire toutes les informations requises, veuillez simplement joindre des feuilles au formulaire.

### Avant de présenter votre demande

Conservez pour vous-même une photocopie de chaque document que vous soumettez à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

#### LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA DEMANDE DE SUSPENSION DU CASIER

Avez-vous joint ces documents à votre demande?

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| 1. Casier judiciaire original ou <b>attestation qu'aucun casier judiciaire n'existe ET preuve de condamnation</b> , s'il y a lieu (expliqué à l'Étape 1) | <input type="checkbox"/> |
| 2. <b>Formulaire(s) Renseignements de la cour</b> original ou originaux (expliqué à l'Étape 2)   | <input type="checkbox"/> |
| 3. <b>Fiche de conduite militaire</b> originale, s'il y a lieu (expliqué à l'Étape 3)  | <input type="checkbox"/> |
| 4. <b>Formulaire(s) Vérification des dossiers de la police locale</b> original ou originaux (expliqué à l'Étape 4)                                       | <input type="checkbox"/> |
| 5. Une photocopie de votre <b>pièce d'identité</b> (expliqué à l'Étape 5)  | <input type="checkbox"/> |
| 6. <b>Formulaire Exception concernant l'inadmissibilité liée à l'annexe 1</b> original, s'il y a lieu (expliqué à l'Étape 6)                             | <input type="checkbox"/> |
| 7. <b>Formulaire Demande de suspension du casier</b> original (expliqué à l'Étape 7)   | <input type="checkbox"/> |
| 8. <b>Formulaire Bénéfice mesurable/Réadaptation soutenue</b> (expliqué à l'Étape 8)   | <input type="checkbox"/> |
| 9. <b>Les frais de service de 644,88 \$ (CAN) exigés pour le traitement de la demande</b> (expliqué à l'Étape 7)   | <input type="checkbox"/> |

→ **Envoyez le formulaire de demande**, les frais de service de 644,88 \$ (CAN)\* (par carte de crédit, chèque certifié, traite bancaire ou mandat postal, payable au Receveur général du Canada), et tous les documents officiels (originaux seulement) à la CLCC à l'adresse suivante :

Commission des libérations conditionnelles du Canada  
 Division de la clémence et suspension du casier  
 410, avenue Laurier Ouest, 5<sup>e</sup> étage  
 Ottawa (Ontario) K1A 0R1

\* Ces frais sont valides entre le 31 mars 2020 et le 30 mars 2021 et sont sujets à changement.





FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS DE LA COUR

Demande de suspension du casier

Veuillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire, et répondre à toutes les questions.

SECTION A : Renseignements personnels

1. Quel est votre nom légal au complet? (Indiquez votre nom et votre date de naissance en haut de la deuxième page du formulaire.)

Nom de famille : Prénom(s) :

2. Avez-vous déjà utilisé un autre nom que votre nom légal (p. ex. des surnoms)?

Non Oui Si OUI, veuillez indiquer l'autre nom que vous avez utilisé ici.

Table with 2 columns: Nom(s) de famille utilisé(s) par le passé, Prénom(s) ou autre(s) nom(s) utilisé(s) par le passé

3. Quel est votre sexe? HOMME FEMME

4. Quelle est votre date de naissance (AAAA-MM-JJ)?

SECTION B: Coordonnées

5. Quelle est votre adresse postale?

Numéro d'appartement ou de maison et nom de rue Ville ou municipalité Province Code postal Pays

6. Quel est votre numéro de téléphone?

RESERVÉ À L'USAGE DE LA COUR. Ne rien écrire dans cette section.

Nom et adresse de la cour : Numéro de téléphone : ( )

Nom de la cour Adresse Ville ou municipalité Province Code postal

Renseignements sur les infractions – Réservé à l'usage de la cour. Doit inclure toutes les condamnations au sujet desquelles la cour possède un dossier.

Renseignements sur l'infraction 1

Table with 4 columns: Description de l'infraction, Peine, Lieu de détermination de la peine, Date de la peine

Type de procès : Procédure sommaire Mise en accusation Impossible de confirmer No de référence de la cour

S'il est impossible de confirmer le type de procès, expliquez pourquoi :

La cour peut confirmer que la substance est du cannabis Non Oui S/O

Les amendes, suramendes, ordonnances de restitution ou de dédommagement et autres frais ont-ils été payés intégralement? Non Oui

Si elles ont été payées en entier, quelle est la date du dernier paiement

Montant non payé (le cas échéant) : \$ Veuillez spécifier la nature du montant non payé (p. ex. amende, ordonnance de restitution, autres frais.)

Est-ce que le montant non payé se rapporte uniquement à une suramende compensatoire imposée en vertu de l'article 737 du Code criminel le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date? Non Oui

La cour peut confirmer qu'il n'y a aucun montant d'argent en souffrance Date du dernier paiement (si connue) :

Nos dossiers ont été détruits Date à laquelle les dossiers ont été détruits

Veuillez remplir le verso du formulaire

# FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS DE LA COUR

## Demande de suspension du casier

**Veillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire, et répondre à toutes les questions.**

### RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR – Vous devez fournir ces renseignements.

Veillez réécrire le nom complet et la date de naissance du demandeur qui figurent au recto du présent formulaire.

Nom légal au complet : \_\_\_\_\_ Date de naissance (AAAA-MM-JJ) : \_\_\_\_\_

### Renseignements sur les infractions – réservé à l'usage de la cour. Ne pas écrire dans cette section.

#### Renseignements sur l'infraction 2

Description de l'infraction	Peine	Lieu de détermination de la peine	Date de la peine							
			A	A	A	A	M	M	J	J

Type de procès :  Procédure sommaire  Mise en accusation  Impossible de confirmer  No de référence de la cour \_\_\_\_\_

S'il est impossible de confirmer le type de procès, expliquez pourquoi : \_\_\_\_\_

La cour peut confirmer que la substance est du cannabis  Non  Oui  S/O

**Les amendes, suramendes, ordonnances de restitution ou de dédommagement et autres frais ont-ils été payés intégralement?**  Non  Oui

Si elles ont été payées en entier, quelle est la date du **dernier paiement** ▶ 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Montant non payé (le cas échéant) : \$ \_\_\_\_\_ Veuillez spécifier la nature du montant non payé (p. ex. amende, ordonnance de restitution, autres frais.) \_\_\_\_\_

Est-ce que le montant non payé se rapporte uniquement à une suramende compensatoire imposée en vertu de l'article 737 du *Code criminel* le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date?  Non  Oui

La cour peut confirmer qu'il n'y a **aucun montant d'argent en souffrance** ▶ Date du dernier paiement (si connue) : 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

**Nos dossiers ont été détruits** ▶ Date à laquelle les dossiers ont été détruits 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

#### Renseignements sur l'infraction 3

Description de l'infraction	Peine	Lieu de détermination de la peine	Date de la peine							
			A	A	A	A	M	M	J	J

Type de procès :  Procédure sommaire  Mise en accusation  Impossible de confirmer  No de référence de la cour \_\_\_\_\_

S'il est impossible de confirmer le type de procès, expliquez pourquoi : \_\_\_\_\_

La cour peut confirmer que la substance est du cannabis  Non  Oui  S/O

**Les amendes, suramendes, ordonnances de restitution ou de dédommagement et autres frais ont-ils été payés intégralement?**  Non  Oui

Si elles ont été payées en entier, quelle est la date du **dernier paiement** ▶ 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Montant non payé (le cas échéant) : \$ \_\_\_\_\_ Veuillez spécifier la nature du montant non payé (p. ex. amende, ordonnance de restitution, autres frais.) \_\_\_\_\_

Est-ce que le montant non payé se rapporte uniquement à une suramende compensatoire imposée en vertu de l'article 737 du *Code criminel* le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date?  Non  Oui

La cour peut confirmer qu'il n'y a **aucun montant d'argent en souffrance** ▶ Date du dernier paiement (si connue) : 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

**Nos dossiers ont été détruits** ▶ Date à laquelle les dossiers ont été détruits 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

### AUTORISATION DE LA COUR – Veillez signer le présent formulaire, y inscrire la date et y apposer un sceau.

Nom de l'agent autorisé de la cour : \_\_\_\_\_

▶ Signature : \_\_\_\_\_ Date : 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Veillez mettre le sceau ou le tampon de la cour ici



## FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES DOSSIERS DE LA POLICE LOCALE

### Demande de suspension du casier

Veillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire, et répondre à toutes les questions.

#### SECTION A: Renseignements personnels

1. Quel est votre nom légal au complet? (Indiquez votre nom et votre date de naissance en haut de la deuxième page du formulaire.)

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

2. Avez-vous déjà utilisé un autre nom que votre nom légal (p. ex. des surnoms)?

Non  Oui Si OUI, veuillez indiquer l'autre nom que vous avez utilisé ici.

Nom(s) de famille utilisé(s) par le passé	Prénom(s) ou autre(s) nom(s) utilisé(s) par le passé

3. Quel est votre sexe?  HOMME  FEMME

4. Quelle est votre date de naissance (AAAA-MM-JJ) ? \_\_\_\_\_

5. Avez-vous un permis de conduire?  Non  Oui Si OUI, quel est votre numéro de permis de conduire? \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_

#### SECTION B: Coordonnées

6. Quelle est votre adresse postale?

\_\_\_\_\_ Numéro d'appartement ou de maison et nom de rue \_\_\_\_\_ Ville ou municipalité \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

7. Quel est votre numéro de téléphone? \_\_\_\_\_

8. Où avez-vous vécu au cours des cinq dernières années? Veuillez indiquer votre adresse actuelle. Les numéros de cases postales ne sont pas acceptés.

Numéro d'appartement ou de maison et nom de rue	Ville ou municipalité	Province	Pays	Date	
				De (AAAA-MM)	À (AAAA-MM) <b>Présent</b>

#### SECTION C: Autorisation du demandeur – Signature et date ci-dessous.

9. Veuillez indiquer le nom du service de police, puis signer et inscrire la date.

Par la présente, j'autorise (inscrire le nom du service de police ici) \_\_\_\_\_ à communiquer à la Commission des libérations conditionnelles du Canada des renseignements que la police est autorisée à divulguer.

Signer ici : ► \_\_\_\_\_  
(Signature du demandeur)

Date (AAAA-MM-JJ) : \_\_\_\_\_

10. Demandez au service de police de remplir le verso du formulaire. Joignez le présent formulaire à votre demande, avec le recto rempli par vous et le verso rempli par le service de police.

**Veillez remplir le verso du formulaire. ►**

# FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES DOSSIERS DE LA POLICE LOCALE

## Demande de suspension du casier

Veuillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire, et répondre à toutes les questions.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR - Vous devez fournir ces renseignements.

Veuillez réécrire le nom complet et la date de naissance du demandeur qui figurent au recto du présent formulaire :

Nom légal au complet : \_\_\_\_\_

Date de naissance (AAAA-MM-JJ) : \_\_\_\_\_

### SECTION D : RÉSERVÉ À LA POLICE. Ne pas écrire dans cette section.

> Condamnation(s), **autre que la possession simple de cannabis**, en plus de celles qui figurent dans le Centre d'information de la police canadienne (CIPC)

Description de l'infraction	Peine	Lieu de détermination de la peine	Service de police ayant procédé à l'arrestation	Date de la peine									
				A	A	A	A	M	M	J	J		

> Condamnation(s) **pour la possession simple de cannabis** en plus de celles qui figurent dans le CIPC

Description de l'infraction	Peine	Lieu de détermination de la peine	Service de police ayant procédé à l'arrestation	Date de la peine									
				A	A	A	A	M	M	J	J		

Pouvez-vous confirmer que la substance était du cannabis?  Non  Oui

Description de l'infraction	Peine	Lieu de détermination de la peine	Service de police ayant procédé à l'arrestation	Date de la peine									
				A	A	A	A	M	M	J	J		

Pouvez-vous confirmer que la substance était du cannabis?  Non  Oui

**Veuillez énumérer tous les renseignements relatifs aux incidents avec la police et toutes les accusations, peu importe leur issue, y compris celles pour les infractions aux règlements et aux arrêtés municipaux.**

Nature des incidents	Résultats	Numéro de dossier	Date des incidents										
			A	A	A	A	M	M	J	J			

### Renseignements sur le représentant de la police :

Nom du service de police : \_\_\_\_\_

Nom du représentant de la police : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : ( ) \_\_\_\_\_

Date : 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

► \_\_\_\_\_

Signature

Sceau ou timbre du service de police

<b>Pour usage interne seulement</b>					



**FORMULAIRE – EXCEPTION  
CONCERNANT L'INADMISSIBILITÉ LIÉE A L'ANNEXE 1  
Pour une demande de suspension du casier.  
Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées au stylo à l'encre  
bleue ou noire. Vous devez répondre à toutes les questions.**

**PARTIE A : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – Vous devez répondre à toutes les questions.**

**Quels sont vos nom et prénom(s) officiels au long?** (Vous devez également indiquer votre nom et votre date de naissance en haut de la page 2 du formulaire ainsi que sur toute autre feuille que vous y joindrez.)

Nom de famille :

Prénom(s) :

Date de naissance :

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature :

**PARTIE B : EXCEPTIONS – Vous devez répondre à toutes les questions.**

Une personne qui a été condamnée pour une infraction visée à l'annexe 1 de la **Loi sur le casier judiciaire (LCJ)** ([www.laws-lois.justice.gc.ca](http://www.laws-lois.justice.gc.ca)) peut présenter une demande de suspension du casier si la Commission est convaincue que cette personne remplit les conditions énoncées au paragraphe 4(3) de la LCJ qui donnent le droit de bénéficier d'une exception. Le demandeur a la responsabilité de convaincre la Commission de l'existence des conditions visées au paragraphe 4(3) de la LCJ (**indiquées ci-dessous**). Veuillez expliquer de quelle manière vous remplissez **chaque** condition.

- 1. La personne n'était pas en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis de la victime de l'infraction et la victime n'était pas en situation de dépendance vis-à-vis d'elle.**

Suite au verso ►

**FORMULAIRE – EXCEPTION**  
**CONCERNANT L'INADMISSIBILITÉ LIÉE A L'ANNEXE 1**  
Pour une demande de suspension du casier.  
Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées au stylo à l'encre  
bleue ou noire. Vous devez répondre à toutes les questions.

**RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR – Vous devez fournir cette information.**

Indiquez les nom et prénom(s) officiels au long et la date de naissance fournis à la page 1 du présent formulaire.

Nom et prénom(s) officiels au long : \_\_\_\_\_

Date de naissance? \_\_\_\_\_

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

**PARTIE B : (SUITE) – Vous devez répondre à toutes les questions.**

2. La personne n'a pas usé de violence, d'intimidation ou de contrainte envers la victime, ni tenté ou menacé de le faire.

3. La personne était de moins de cinq ans l'ainée de la victime. Il faut fournir une preuve (document judiciaire, rapport de police et/ou déclaration sous serment) attestant l'âge qu'avaient le demandeur et la victime au moment ou l'événement s'est produit.



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUSPENSION DU CASIER**

**Veillez écrire lisiblement en lettres moulées au stylo à l'encre noire.  
Vous devez répondre à toutes les questions.**

**PARTIE A: RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – Vous devez répondre à toutes les questions.**

**1. Quel est votre nom légal au complet?** (Vous devez aussi indiquer votre nom et votre date de naissance au haut de la page 2)

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

**2. Avez-vous déjà utilisé un nom autre que votre nom légal indiqué ci-dessus (incluant surnom)?**

Non  Oui Si vous avez répondu OUI, indiquez les autres noms que vous avez utilisés. Si vous n'indiquez pas tous les noms que vous avez utilisés par le passé, votre demande de suspension du casier vous sera renvoyée.

Nom(s) de famille utilisé(s) par le passé	Prénom(s) utilisé(s) par le passé

**3. Quel est votre sexe?**  HOMME  FEMME **4. Quelle est votre date de naissance?** A A A A M M J J

**5. Êtes-vous né(e) au Canada?**  Non  Oui

**6. Avez-vous un permis de conduire?**  Non  Oui Si vous avez répondu OUI, quel est le numéro de votre permis de conduire? \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_

**7. Avez-vous un emploi?**  Non  Oui Si vous avez répondu OUI, qui est votre employeur? \_\_\_\_\_ Si vous êtes un travailleur autonome, veuillez indiquer le nom et/ou le numéro de votre compagnie.

Nom de l'employeur: \_\_\_\_\_ Nom de compagnie et/ou le numéro: \_\_\_\_\_

**PARTIE B: RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE ADRESSE POSTALE ET VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE – Vous devez répondre à toutes les questions.**

**Quelle est votre adresse postale?** (S'il s'agit de l'adresse d'un représentant, veuillez le préciser)

**8. Toute information concernant une décision sera envoyée à cette adresse, sauf si la Commission doit vous joindre directement (p. ex. si elle a l'intention de refuser).**

Appartement/Numéro et rue \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

**9. Voulez-vous recevoir les renseignements en français ou en anglais ? (Cela inclura toutes les lettres officielles et le document de suspension du casier.)**  Français  Anglais

**10. Où avez-vous vécu au cours des 10 dernières années? Veuillez inclure votre adresse actuelle. Les numéros de cases postales ne sont pas acceptés.**

N° d'appartement/n° civique et nom de la rue	Ville	Province	Pays	Code postal	Du						Au										
					A	A	A	A	M	M	A	A	A	A	M	M					

**Suite au verso ►**

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUSPENSION DU CASIER

Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées à l'encre noire.

Vous devez répondre à toutes les questions.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR – Vous devez fournir cette information.

Indiquez le nom légal et la date de naissance du demandeur figurant sur le premier côté de ce formulaire :

Nom légal au complet : \_\_\_\_\_

Date de naissance :

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

### COORDONNÉES – Vous devez répondre à toutes les questions afin que la Commission des libérations conditionnelles du Canada puisse vous joindre directement.

11. Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Pouvons-nous laisser un message vocal?  Non  Oui

Si vous n'avez pas de téléphone, indiquez une adresse postale : \_\_\_\_\_

12. **Pouvons-nous communiquer avec une autre personne à propos de votre demande?**  Non  Oui ▶ Si vous avez répondu OUI, veuillez indiquer le nom et le numéro de téléphone de cette personne :

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

13. **Avez-vous déjà été membre des Forces canadiennes?** (Si vous avez répondu OUI, consultez l'étape 3 du Guide de demande de suspension du casier et fournissez les renseignements demandés ci-dessous.)

- Non  Oui – par le passé  
 Oui – actuellement  
 Oui – réserviste actuel ou passé

Numéro d'identification du service militaire : \_\_\_\_\_

Date d'enrôlement : 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Date de libération : 

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Veuillez indiquer l'adresse postale complète de votre unité (il se pourrait qu'on communique avec votre commandant).

Nom de l'unité \_\_\_\_\_ Nom de la sous-unité \_\_\_\_\_ Adresse ou case postale \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS SUR LES CONDAMNATIONS – Vous devez répondre à toutes les questions.

14. Y a-t-il d'autres condamnations qui ne figurent pas dans votre casier judiciaire, y compris les condamnations d'autres pays?  Non  Oui Si OUI, fournissez les détails ci-dessous :

Infraction	Police qui a fait l'arrestation	Peine	Date (AAAA-MM-JJ)	Cour (rue, ville et province)

### AUTORISATION DU DEMANDEUR

15. Les renseignements que vous fournissez dans cette demande de suspension du casier sont recueillis en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* afin de traiter votre demande de suspension du casier. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels PBC PPU 010. Les renseignements personnels que vous communiquez ou qui sont fournis au cours de l'enquête sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous pouvez avoir accès à cette information, et en vérifier l'exactitude en faisant la demande par écrit au coordonateur de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, Commission des libérations conditionnelles du Canada, 410, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0R1. Les renseignements personnels exclus, obtenus de partenaires externes dans le cadre du traitement de la demande ne peuvent être fournis.

Vous devez signer ce formulaire et y apposer la date pour confirmer ce qui suit : Je comprends que les renseignements peuvent être utilisés pour prendre une décision au sujet de la suspension du casier, pour mener des enquêtes et, sous forme sommaire, pour produire des rapports, contrôler la qualité et évaluer le rendement. J'autorise la divulgation de renseignements personnels à mon sujet avec les personnes associées au système judiciaire, telles que définies dans le *Code criminel*, dans la mesure où cela est jugé nécessaire pour mener l'enquête sur cette demande et prendre une décision au sujet de la suspension du casier.

**Je confirme que les déclarations que j'ai faites dans cette demande sont vraies et complètes. (Si votre signature n'a pas été apposée à la section d'autorisation, votre demande vous sera retournée comme incomplète.)**

Signez ici : ▶ \_\_\_\_\_

Date :

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

(Signature du demandeur)



## FORMULAIRE BÉNÉFICE MESURABLE – RÉADAPTATION SOUTENUE

Pour une demande de suspension du casier.

**Veillez écrire lisiblement en lettres moulées au stylo à l'encre  
bleue ou noire. Vous devez répondre à toutes les questions.**

Veillez joindre des feuilles supplémentaires au besoin.

### PARTIE A : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – Vous devez répondre à toutes les questions.

**Quels sont vos nom et prénom(s) officiels au long?** (Vous devez également indiquer votre nom et votre date de naissance en haut de la page 2 du formulaire ainsi que sur toute autre feuille que vous y joindrez.)

Nom de famille :

Prénom(s) :

Date de naissance :

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

► Signature :

### PARTIE B : Vous devez répondre à toutes les questions.

1. Expliquez clairement en quoi une suspension du casier vous apporterait un bénéfice mesurable et soutiendrait votre réadaptation au sein de la société en tant que citoyen respectueux des lois.

2. Décrivez tous les changements positifs que vous avez faits depuis votre condamnation dans le but d'améliorer votre situation. Joignez des documents à l'appui au besoin.

Suite au verso ►

## FORMULAIRE BÉNÉFICE MESURABLE – RÉADAPTATION SOUTENUE

Pour une demande de suspension du casier.  
Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées au stylo à l'encre  
bleue ou noire. Vous devez répondre à toutes les questions.  
Veuillez joindre des feuilles supplémentaires au besoin.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR – Vous devez fournir cette information.

Indiquez les nom et prénom(s) officiels au long et la date de naissance fournis à la page 1 du présent formulaire.

Nom et prénom(s) officiels au long : \_\_\_\_\_

Date de naissance?

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

### PARTIE B : (SUITE) – Vous devez répondre à toutes les questions.

3. Renseignements sur la ou les infractions. Décrivez les circonstances entourant chaque infraction et expliquez comment et pourquoi vous l'avez commise. (Qui, quoi, quand, où, comment)

4. Pour toute infraction à caractère sexuel, précisez l'âge de la victime. Fournissez toute documentation officielle dont vous disposez.



FRAIS DE SERVICE POUR UNE DEMANDE DE SUSPENSION DU CASIER
FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT

Ne pas envoyer ce formulaire par télécopieur ou par courriel. Veuillez attacher ce formulaire à votre demande de suspension du casier et l'envoyer par la poste à la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) à l'adresse indiquée dans le guide officiel de demande de suspension du casier de la CLCC.

NE PAS REMPLIR CETTE SECTION - réservée à la CLCC

Date de la transaction : / / Numéro d'autorisation :
Transaction effectuée par : Numéro de référence :

Veuillez remplir la section suivante pour tout paiement par carte de crédit. Veuillez écrire clairement.

Nom du demandeur de suspension du casier :
Nom exact tel qu'il figure sur la carte de crédit :
Adresse complète du titulaire de la carte aux fins de la facturation :
Appartement/Numéro et rue Ville Province Code Postal Pays

Votre signature a pour effet de pré-autoriser la facturation, sur la carte de crédit mentionnée ci-dessus, d'un montant unique de 644,88 \$ en frais de service pour le traitement d'une demande de suspension du casier. Veuillez noter qu'aucun remboursement n'est possible une fois que la demande aura été acceptée.

Signature du titulaire de la carte :

TYPE DE CARTE DE CRÉDIT

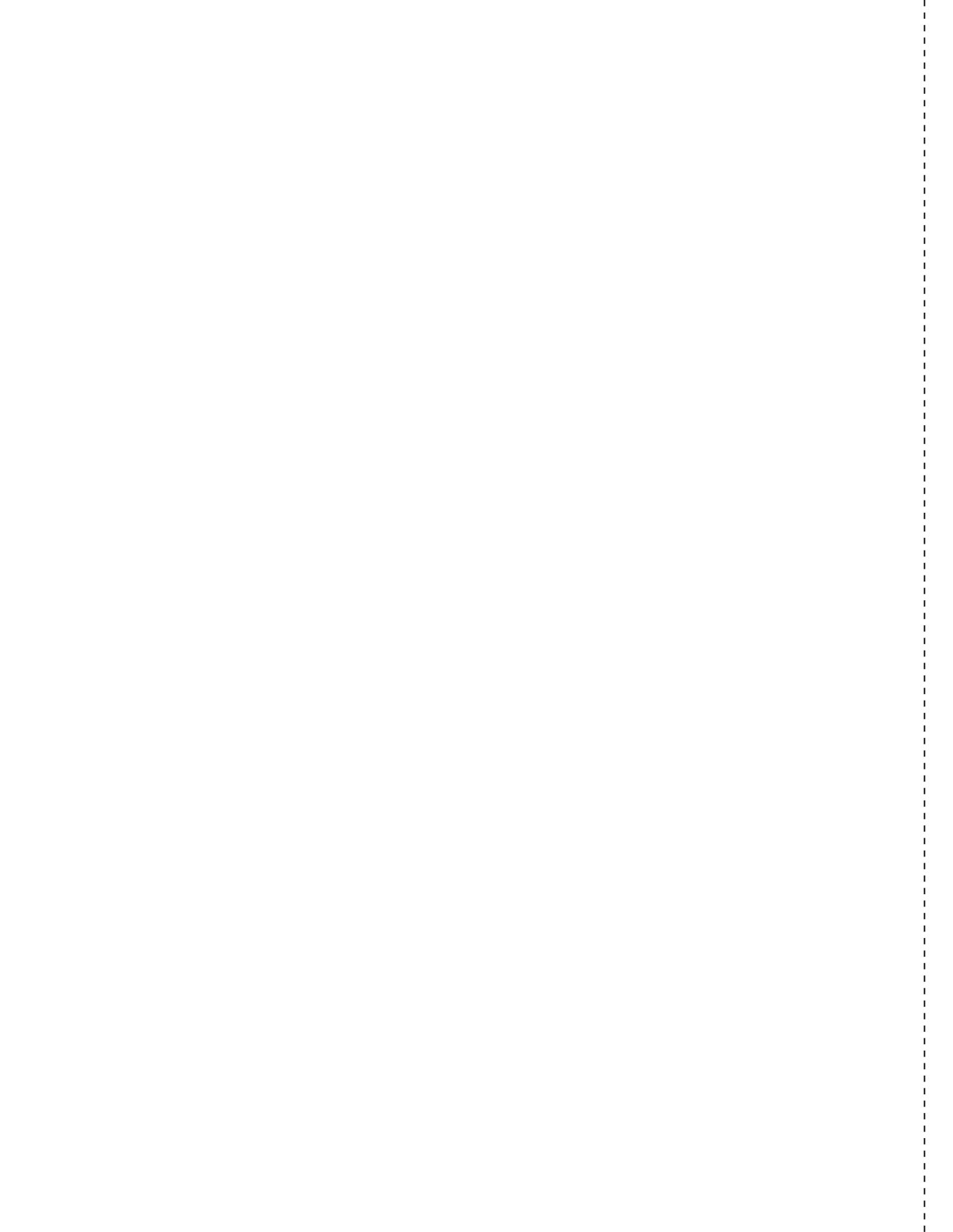
Les renseignements suivants seront détruits une fois la transaction effectuée ou si la demande n'est pas acceptée.

VISA Mastercard Amex

No de carte de crédit : Date d'expiration : /

ÉNONCÉ D'AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements que vous fournissez sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques dans le but de traiter le paiement de votre demande de suspension du casier. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'obtenir l'accès à vos renseignements personnels qui sont protégés et de demander que des corrections y soient apportées.





## **BESOIN D'AIDE?**

**Communiquez avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada**

**Ligne d'information sans frais : 1-800-874-2652**

**[suspension@pbc-clcc.gc.ca](mailto:suspension@pbc-clcc.gc.ca)**

**[Canada.ca/suspension-du-casier](https://Canada.ca/suspension-du-casier)**